

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt cinq janvier à vingt heures trente
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence
de Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, POME Béatrice, CADOZ Corinne
Messieurs MARANT Christian, DELORME Daniel, ROUGET Nicolas, DETAIN Gérald,
HEITZMANN Fabrice, MONVAILLIER Frédéric, VINEL Hubert

Absents excusés :

Secrétaire de séance : CADOZ Corinne

Nombre de membres en exercice : 11

Votants : 11

ARTICLE 1 : Travaux de voirie 2016

1) Demande d'aide au titre des Amendes de police

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de sécurisation de la traversée du village pour un montant de 13 480.00 € HT],
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de police
- **PRECISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget primitif 2016 de la commune,
- **CERTIFIE** que les travaux portent sur une route départementale
- **DEFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
AMENDES DE POLICE	<input type="checkbox"/> sollicitée	13 480.00	25 %	3 370.00
TOTAL DES AIDES			25 %	3 370.00
Autofinancement du			75 %	10 110.00

maître d'ouvrage			(minimum de 20%)	
------------------	--	--	------------------	--

2) Demande d'aide dans le cadre du Plan de Soutien à la Voirie Communale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de réfection des impasses du lotissement : l'impasse des Coquelicots et l'impasse des Bleuets, pour un montant total de **57169.00 € HT**
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV)
- **PRECISE** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget primitif 2016 de la commune,
- **CERTIFIE** que les travaux portent sur une voie communale
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- **DEFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
PROGRAMME DE SOUTIEN A LA VOIRIE COMMUNALE	<input type="checkbox"/> sollicitée	57 169.00	30%	17 150.00
TOTAL DES AIDES			%	17 150.00
Autofinancement du maître d'ouvrage		57 169.00	70%	40 019.00

3) Convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des dispositions de la délibération du Conseil Général de la Côte d'Or du 15 décembre 2006, la commune peut faire appel ponctuellement aux services départementaux aux conditions suivantes :

- En cas d'urgence notamment pour la sécurité des usagers à la suite d'intempéries ou d'accidents
- Pour des travaux d'entretien de la voirie communale d'un montant inférieur à 4 000.00€

- Pour des travaux d'entretien de la voirie communale d'un montant supérieur à 4000.00€ mais inférieur à 20 000.00€ et à la suite d'une consultation infructueuse
- Pour l'approvisionnement des communes en sel de déneigement et d'enrobé à froid
- Pour l'emprunt de panneaux de signalisation temporaire.

Un barème tarifaire récapitulant toutes les prestations pouvant être réalisées par les Agences territoriales en faveur des communes est établi annuellement.

Cette convention est établie pour une durée maximale de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter la convention préalable de sollicitation des services départementaux fixant les principes d'intervention des agents des services départementaux à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2018
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les services départementaux

ARTICLE 2 : Travaux concernant l'accessibilité

Réaménagement de la mairie et mise aux normes pour l'accessibilité PMR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande d'approbation d'agenda d'accessibilité programmée déposée par la Commune a été acceptée. Il convient donc maintenant de réaliser les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de confier à Monsieur Eric BEYON, architecte DPLG, la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de réaménagement de la mairie et de mise aux normes PMR de l'ensemble des bâtiments communaux, comme stipulé dans la demande d'approbation de l'agenda d'accessibilité programmée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement simplifié avec l'architecte, M BEYON, pour formaliser le contrat entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.

ARTICLE 3 : Prévisions budgétaires

Une première ébauche des résultats budgétaires de 2015 fait apparaître un excédent de l'ordre de 47 000.00 € ce qui va nous permettre d'envisager sereinement le budget primitif 2016...

ARTICLE 4 : Questions diverses

a) Travaux en forêt

Monsieur Marzec a retransmis en mairie une proposition de délibération prévoyant une coupe d'amélioration sur la parcelle 8 et une coupe rase avant plantation dans la parcelle 5.

Il sollicite également le report du passage en coupe de la parcelle 15 en vue de limiter l'offre d'affouage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à nouveau d'ajourner cette délibération qui a déjà été refusée lors de la réunion du Conseil Municipal du 22 septembre 2015. Monsieur le Maire contactera l'agent ONF pour en discuter.

b) Salle des fêtes

De plus en plus d'associations sollicitent le prêt de la salle des fêtes. Monsieur le Maire rappelle que la salle est prêtée aux associations de la commune et auxquelles adhèrent des habitants du village.

Monsieur le Maire souhaiterait que le Conseil Municipal étudie les conditions tarifaires de la salle des fêtes afin d'avoir un barème équitable applicable aux particuliers et aux associations.

c) Urbanisation de la commune

La société Techniques Topo a transmis un projet d'aménagement pour le futur lotissement au-lieu-dit La Champagne.

d) Remerciements et avis de naissance

Monsieur le Maire fait part des remerciements de certains administrés pour les paniers des anciens, pour des obsèques.

Un faire part de naissance nous a également été transmis.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le 01 mars pour le vote du budget et compte administratif.